



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 84/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 16 OCT. 2012

Affiché le : 15 OCT. 2012

L'an deux mille douze, le neuf octobre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Octobre 2012

PRÉSENTS : MMES et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, RIGAUD, LOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Monsieur CANEZIN	à	Madame MAUREL
Monsieur BERNES	à	Monsieur ANDUZE
Monsieur LOUGE	à	Monsieur FERTE
Monsieur MARQUIER	à	Madame LIAN

Secrétaire : Madame DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Remise en état de la toiture de l'église - demande de subvention au Conseil Général

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, il apparait nécessaire de réaliser des travaux de remise en état de la toiture de l'église pour la somme de 2 600,00 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans cet investissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

➤ De demander une subvention au Conseil Général pour aider la commune dans cet investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 09 octobre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

